

Londres joue l'impasse pour obtenir un fléchissement européen

BREXIT Le blocage sur la négociation financière empêche toute avancée

- Pas de « progrès suffisants », dit le négociateur européen.
- En coulisses, le débat s'intensifie : faut-il céder aux Britanniques pour avancer ?

L'impasse, donc. Et le mot choisi n'est pas celui d'analystes ou de journalistes. Il est de Michel Barnier lui-même, le négociateur de l'Union européenne pour le Brexit. Lors de la conférence de presse traditionnelle de clôture du dernier round de négociation – en l'occurrence le cinquième – entre l'UE et le Royaume-Uni, Michel Barnier a officialisé ce qui était déjà devenu l'évidence : « Je ne serai pas en mesure de recommander au Conseil européen le passage à la seconde phase des négociations. Les 27 avaient en effet fixé à leur sommet d'octobre, qui se tiendra jeudi et vendredi prochains, le premier moment où ils évalueraient si les négociations pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE ont atteint des « progrès suffisants » pour autoriser l'entame des pourparlers sur la relation future entre l'Union et son futur ex-membre.

La négociation de cette future relation « ample et profonde » constitue l'objectif fondamental, sinon existentiel, pour le Royaume-Uni qui veut conserver un accès le plus privilégié possible au marché unique européen. Mais les Européens, qui sont en position de force, ont établi qu'ils n'ouvriraient cette phase que lorsque les « progrès suffisants » auront été atteints sur le sort des citoyens (les Européens résidant au Royaume-Uni et les Britanniques résidant dans le reste de l'UE), sur celui de l'Irlande (l'Ulster et la République d'Irlande, aux liens économiques et humains intimes, et garantis

par les accords de paix après des années de conflit), et enfin sur le règlement par Londres de ses obligations financières découlant des engagements pris par l'UE (montant officieux : une soixantaine de milliards d'euros).

La question des citoyens est le seul dossier où, après le piétinement des débats dû à la réticence britannique, la négociation a bien avancé. L'objectif global de l'UE est que tous ces citoyens conservent exactement les mêmes droits après le Brexit qu'avant. Et juridiquement, le principal souci de l'UE est d'assurer que l'accord de retrait a un effet juridique direct, et « que l'interprétation de ces droits soit cohérente au Royaume-Uni et dans l'UE », expliquait jeudi Michel Barnier, ce qui implique un rôle pour la Cour de justice de l'UE.

Il reste de grosses divergences sur deux points, à l'issue du cinquième round de négociations : les regroupements familiaux (dont Londres veut supprimer l'automatisme) et la possibilité pour les citoyens ayant travaillé outre-Manche de conserver leurs droits aux allocations sociales (familiales, retraite) lorsqu'ils repartent s'installer dans leur pays d'origine (ou dans tout autre de l'UE). Mais dans l'ensemble, « il faut reconnaître que les Britanniques ont cédé sur 90 % de nos demandes dans ce chapitre », reconnaît une source proche du dossier, ne se confiant au *Soir* que sous stricte condition d'anonymat.

Sur l'Irlande, Michel Barnier et son homologue britannique David Davis, secrétaire (ministre) à la Sortie de l'UE, ont vanté leur « travail intensif », Michel Barnier pointant qu'il reste « beaucoup à faire pour dresser un tableau complet des défis à relever ». Des formules classiquement évasives sur ce

chapitre : « Tout le monde sait qu'il n'y aura pas de solution à ce sujet tant qu'on ne connaîtra pas la nature de la relation future », explique notre source. Le problème majeur concerne la frontière entre les deux Irlande : tout le monde est d'accord qu'il faut éviter la restauration d'une frontière physique entre Ulster et Eire, mais si le Royaume-Uni

sort de l'Union douanière, comme l'a annoncé Theresa May en janvier, cette frontière risque d'être inévitable.

Enfin, c'est sur la question financière que Michel Barnier a souligné « l'impasse totale » : « Theresa May a dit lors de son discours à Florence que son pays honorerait ses engagements pris

au nom de l'UE. Cette semaine pourtant, le Royaume-Uni nous a redit qu'il n'était pas préparé à préciser ces engagements. Il n'y a donc pas eu de négociation à ce sujet. » Ce que confirmait David Davis quelques instants plus tard : « Nous avons été clairs : les engagements viendront plus tard. » En clair : alors que les Européens veulent vider la question financière avant de passer à la suite, les Britanniques ne s'engageront sur rien avant que la négociation ne s'engage sur leur « relation future » avec l'UE.

Dialogue de sourds ? Plutôt une stratégie de négociation. « La prochaine étape est le Conseil européen d'octobre », insistait jeudi David Davis. Londres espère par son intransigeance obtenir des 27 qu'ils acceptent d'assouplir le mandat de Michel Barnier. La question, qui

aurait été posée formellement par le négociateur européen au « groupe de pilotage » (les 27 représentants permanents) vendredi dernier, divise les États membres. Alors qu'une série de pays serait prête à autoriser Barnier à entamer avec les Britanniques un « balisage » – c'est-à-dire une prénégociation – sur la

période de transition post-Brexit de deux ans souhaitée par Theresa May, et sur la « relation future », la France et l'Allemagne s'y opposent catégoriquement.

La question va faire l'objet d'intenses débats, au Coreper (les représentants permanents) vendredi soir puis entre ministres des Affaires européennes mardi. Avec la possibilité qu'elle remonte aux chefs d'État ou de gouvernement lors de leur Conseil à 27 consacré au Brexit vendredi prochain.

« Il est impossible d'objectiver quelle option est la plus sage : rester inflexibles ou assouplir notre position pour permettre aux Britanniques de s'avancer sur la question financière, explique notre source. Et la volatilité de la situation interne au parti conservateur et de la stabilité du gouvernement May rend cette évaluation encore plus difficile. » ■

JUREK KUCZKIEWICZ

DEUX ANS

« L'horloge tourne »

La sortie d'un État membre hors de l'UE doit intervenir au plus tard deux ans après la notification de sa décision de sortir. La date fatidique du Brexit est le 30 mars 2019. Tenant compte des délais pour faire approuver un accord de sortie par le Conseil et le Parlement européens, la négociation devrait donc s'achever à la fin de l'année prochaine. Et si l'accord devait être assorti d'un nouveau grand accord de commerce et de partenariat entre l'UE et son ancien membre, celui-ci devrait être ratifié par les 27 États membres, une procédure de deux ans ! Or il ne reste pas beaucoup plus d'un an pour une négociation qui s'enlise. « L'horloge tourne », répète souvent Barnier...

J.K.Z